

Consultation publique sur les écoles du XXI^e siècle

NOM : Jean-Marie JACQUES

ORGANISME : -

RAISON DE MON INTERET : directeur d'un établissement d'enseignement secondaire spécialisé (pour adolescents atteints de déficiences mentales légères ou modérées à sévères).

Question 4: comment les systèmes éducatifs peuvent-ils satisfaire au mieux à la nécessité de favoriser l'équité, de répondre à la diversité culturelle et de réduire le nombre de décrochages scolaires?

L'école tient certes une place centrale dans la vie des enfants (de «certains parents» seulement car il en est pour lesquels l'école est le cadet des soucis) mais elle doit aujourd'hui faire face à de trop nombreux défis. L'enseignement est la fonction essentielle de l'école, l'éducation devrait être (comme elle le fut et l'est encore dans certains pays) l'affaire de tous : écoles, certes, mais aussi parents et adultes (et même frères et sœurs plus âgés,...). Une évolution des mentalités (et des législations) doit être tentée dans ce but. L'école devra certes y contribuer, mais des intervenants extérieurs, les médias (télévision surtout), les pouvoirs publics (« force de l'ordre » incluses),... doivent s'y attacher sous peine d'écraser littéralement l'école sous une mission impossible de plus. Nous voyons trop souvent l'école tenter d'imposer l'ordre, la discipline, etc... à des enfants que des parents « consolent » démagogiquement avec des « gâteries » diverses (quand ils ne vont pas jusqu'à contre-carrer l'action de l'école).

Ainsi, les familles monoparentales ou les parents qui travaillent NE peuvent PAS attendre de l'école une aide relevant purement et simplement de la garde d'enfant et des activités périscolaires. Celles-ci doivent être prises en charge par d'autres organismes « parascolaires » (qui doivent être créés et soutenus par les pouvoirs publics). Maintenir certains enfants à l'école après journée, alors que d'autres peuvent retourner à la maison est discriminatoire et assimilable à une sanction (la « retenue » du mercredi après-midi ou après 16 h. est effectivement imposée comme sanction). L'école doit apparaître clairement aux yeux des élèves comme un lieu où l'apprentissage SEUL est privilégié.

Dans ces conditions, la présence, dans la communauté scolaire, d'élèves et de parents d'horizons culturels et linguistiques divers pourrait effectivement être la source de nombreuses opportunités d'apprentissage et l'école pourrait offrir un environnement sûr dans lequel des personnes d'origines diverses pourraient apprendre les unes des autres.

La difficulté essentielle est toutefois la diversité linguistique qui va de pair avec la diversité culturelle. L'Europe ne peut contourner la question de l'emploi des langues. Mon expérience de direction dans l'enseignement spécialisé m'a confirmé dans mon impression que beaucoup d'élèves (surtout immigrés) ont de grandes difficultés à maîtriser leur propre langue maternelle et sont quasiment incapables d'acquérir en un temps raisonnable une connaissance « mobilisable » de toute autre langue. Le politicien belge flamand Yves Le terme (actuel formateur – en difficulté – d'un nouveau gouvernement fédéral) avait provoqué la colère des wallons en déclarant que *«apparemment, les francophones ne sont pas en état intellectuel d'apprendre le néerlandais.»* Il avait (presque) parfaitement raison... sous réserve d'ajouter que les flamands, eux, ne sont pas non plus en état intellectuel d'apprendre le français (le problème est en fait tout à fait général !).

Il n'y a évidemment rien d'étonnant dans la constatation que les résultats scolaires des élèves d'origine immigrée sont souvent moins bons que ceux des nationaux. Ils doivent investir un temps et une énergie considérables dans l'apprentissage de la langue et prennent inévitablement du retard sur les autres élèves (même moins « doués »). Une véritable politique d'égalité linguistique doit être mise sur pied en Europe pour résoudre ce problème. Le multilinguisme généralisé est une utopie : l'enseignement de plusieurs langues à chaque élève d'une école exigerait un temps considérable, au détriment des autres cours (les essais de cours en immersion sont certes tentants, mais ils se heurtent au problème de l'engagement d'enseignants qualifiés) : la seule solution raisonnable est le choix d'une langue commune à tous (ce qui permettrait par la suite d'enseigner certains cours en langue étrangère, tous les élèves et enseignants d'Europe possédant la même langue).

La question reste évidemment celle du choix de la langue européenne. L'anglais ne peut en aucun cas s'imposer : c'est une langue particulièrement difficile et il y aurait discrimination linguistique, culturelle, politique et financière ! Le choix d'une langue « neutre » et facile à apprendre (sous peine de générer de nouveaux échecs démotivants et d'aggraver la problématique du décrochage scolaire) s'impose... et ce choix n'est pas vaste !

L'actuel politique d'enseignement des langues est très coûteuse : après 5 ou 6 ans de cours (souvent renforcés par des leçons particulières et voyages à l'étranger hors de portée des enfants de pauvres), les élèves doivent s'astreindre à des cours de perfectionnement dans l'enseignement supérieur ou à des formations accélérées de type « Céran », dont le prix est tout aussi affolant. Enfin, ce système se sera montré tellement inefficace qu'il faudra quand même recourir ensuite à de nombreux interprètes et traducteurs non moins budgétivores !

Les économistes reconnaissent que l'absentéisme est une manifestation de l'insatisfaction provoquée par le travail. Pourquoi en irait-il autrement à l'école ? Le choix de matières attrayantes et correspondant aux aspirations et aptitudes des élèves est essentiel. Contraindre tous les élèves à fréquenter les mêmes cours ne semble pas être la bonne voie : l'accent doit être mis sur l'observation approfondie (des talents) et l'orientation scolaire judicieuse de l'élève (l'âge de 13 ans, choisi dans l'enseignement secondaire spécialisé belge, semble être bon, mais il y a sans doute des exceptions).

Par conséquent, je crois devoir suggérer de :

- RE-responsabiliser la société et les parents en ce qui concerne l'éducation des enfants et les inconvénients/tâches qui en résultent ;
- revoir la politique linguistique européenne en enseignant au plus vite (dans les écoles mais également aux parents et citoyens) une langue européenne commune (ce qui peut se faire par les médias, télévision et internet en tête) ;
- privilégier l'orientation des élèves dès que nécessaire (13 ans peut-être...) vers des classes correspondant à leurs aptitudes réelles (sous peine de découragement et d'échec) : l'Europe doit imposer un développement beaucoup plus important de centres (indépendants des écoles) pour l'observation, l'orientation et le traitement psycho-médico-social des élèves.